



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES ET LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES PRÉSENTENT LEURS ORIENTATIONS À LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Montmagny, le 2 novembre 2007. – La Commission des transports et de l'environnement, a entendu hier à Québec, dans le cadre de la consultation sur la *Stratégie gouvernementale de développement durable*, les représentants de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ) et du Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA). C'est dans ce contexte que le président de la CRÉ, M. Réal Laverdière et le président du CRECA, M. Guy Lessard, accompagnés du directeur général de la CRÉ, M. Laurent Lampron, du directeur général du CRECA, M. Cosmin Vasile ainsi que du conseiller en développement régional à la CRÉ, M. Martin Vaillancourt, ont déposé conjointement un mémoire présentant sept recommandations pour la région de la Chaudière-Appalaches.

Dans un premier temps, les membres de la Commission se sont empressés de saluer l'alliance stratégique des deux organisations, qui se sont concertées et unis pour faire part à la Commission de leurs recommandations. Ils ont aussi informé les représentants de la CRÉ et du CRECA, que la région de la Chaudière-Appalaches, était la seule région du Québec à déposer un mémoire dans le cadre de cette consultation.

Notons que c'est en faisant référence au Plan stratégique régional de développement 2002-2007 de la CRÉ, au Plan stratégique 2005-2010 : secteur agricole et agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches, à la création de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) ainsi qu'à la démarche du Plan quinquennal de développement régional 2008-2013 actuellement en cours, que la CRÉ et le CRECA ont clairement indiqué à la Commission l'engagement formel de la région de la Chaudière-Appalaches, en matière de développement durable.

Les deux organisations de la Chaudière-Appalaches ont fait savoir qu'ils appuyaient favorablement l'initiative du gouvernement du Québec de se doter d'une *Stratégie gouvernementale de développement durable* qui prend assise sur le cadre législatif de la *Loi sur le développement durable*, adoptée en 2006. *Cependant, dans le but de faciliter la mise en œuvre de la stratégie dans les organismes régionaux et locaux, le gouvernement doit permettre de prioriser, à l'intérieur de la Stratégie, des démarches qui répondent à la spécificité des différents groupes d'organismes, selon les objectifs envisagés*, a mentionné M. Laverdière.

Le président du CRECA, M. Lessard, a ajouté que : *le développement durable d'une région comme Chaudière-Appalaches repose sur sa capacité à anticiper les effets des décisions et des actions entreprises sur plusieurs générations. Ainsi, il est souhaitable que la durabilité de ce développement tienne compte des effets globaux et non seulement de ceux que l'on mesure pour chacun des secteurs d'activité.*

Le mémoire de la CRÉ et du CRECA est disponible sur les sites Internet de la CRÉ et du CRECA au www.chaudiere-appalaches.qc.ca sous la rubrique *publications* et au www.creca.qc.ca .

Précisons que le CRECA est un organisme sans but lucratif, qui, depuis 1991, travaille activement à l'implantation d'une vision régionale du développement durable et de l'environnement avec les acteurs socioéconomiques de la région de la Chaudière-Appalaches. Il est l'interlocuteur régional privilégié du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

On rappelle que la CRÉ constitue l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional. Elle a principalement pour mandat d'encourager le développement régional de la Chaudière-Appalaches, de favoriser la concertation des partenaires régionaux et de donner, le cas échéant, des avis au gouvernement.

- 30 -

Source: Sylvie Fortin
Conseillère en communication
Courriel: sfortin@chaudiere-appalaches.qc.ca

Information: Laurent Lampron
Directeur général
Tél.: 1.418.248.8488

Cosmin Vasile
Directeur général
Tél : 1.418.832.2722